

Initiative populaire fédérale «Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (Initiative efficacité électrique)»



Publiée dans la Feuille fédérale le 28 août 2012. Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 28 février 2014.  
Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

Initiative  
efficacité électrique

**I**  
La Constitution est modifiée comme suit:  
**Art. 89a Efficacité électrique (nouveau)**  
<sup>1</sup> La Confédération définit des objectifs pour l'amélioration substantielle de l'efficacité électrique.  
<sup>2</sup> Dans le cadre de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons prennent les mesures nécessaires.

**II**  
Les dispositions transitoires de la Constitution sont modifiées comme suit:  
**Art. 197, ch. 9 (nouveau)**  
**9. Disposition transitoire ad art. 89a (Efficacité électrique)**  
<sup>1</sup> D'ici 2035, l'efficacité électrique doit être augmentée de façon à ce que la consommation finale annuelle d'électricité cette année-là ne dépasse pas celle de 2011. Le Conseil fédéral fixe des objectifs intermédiaires.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral adapte la limite supérieure et les objectifs intermédiaires si des divergences importantes surviennent par rapport au scénario «Nouvelle politique énergétique» contenu dans le rapport «Fondements pour la stratégie énergétique du Conseil fédéral; printemps 2011. Actualisation des perspectives énergétiques 2035 (modèles d'économie énergétique)»<sup>1</sup>, en ce qui concerne:  
a. l'évolution de la population;  
b. l'emploi de l'énergie électrique comme substitut des énergies fossiles, dans la mesure où la meilleure technologie disponible est utilisée.

<sup>1</sup> Office fédéral de l'énergie (éd.): «Fondements pour la stratégie énergétique du Conseil fédéral; printemps 2011. Actualisation des perspectives énergétiques 2035 (modèles d'économie énergétique)», Berne, 25 mai 2011 (en allemand uniquement, avec résumé en français). Téléchargeable sur Internet à l'adresse suivante: [www.bfe.admin.ch/strategieenergetique2035](http://www.bfe.admin.ch/strategieenergetique2035) > Stratégie énergétique 2035 (état: 9 juillet 2012).

Seuls les électriciens et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton		N° postal	Commune politique			Contrôle (laissez en blanc)	
A	Nom (écrire à la main et si possible en majuscules!)	Prénom	Date de naissance exacte jour mois année			Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: **Beglinger Nick**, Freiestr. 106, 8032 Zürich; **Birrer-Heimo Prisca**, Felsenegg 40, 6023 Rothenburg; **Bruderer Wyss Pascale**, Rainstr. 40, 5415 Nussbaumen; **Bühlmann Cécile**, Guggistr. 17, 6005 Luzern; **Chevalley Isabelle**, Rte du Marchairuz 20, 1188 St-George; **Fluri Kurt**, Munzingerweg 8, 4500 Solothurn; **Gasche Urs**, Kornfeldweg 3, 3312 Fraubrunnen; **Gassmann Felix**, Rue du stade 28, F-68220 Leymen (domicile politique: Zürich); **Graber Konrad**, Amlehnhalde 18, 6010 Kriens; **Grossen Jürg**, Rollstr. 24, 3714 Frutigen; **Hausammann Markus**, Hauptstr. 170, 8585 Langrickenbach; **Hildesheimer Vuillemin Gabriele**, Bergheimstr. 6, 8032 Zürich; **Ingold Maja**, Alte Römerstr. 3, 8404 Winterthur; **Jans Beat**, Florastr. 33, 4057 Basel; **Kälin Peter**, Wileteweg 14, 3954 Leukerbad; **Luechinger Urs**, Via Boschina 15, 6963 Pregassona; **Luginbühl Werner**, Alte Gasse 70, 3704 Krattigen; **Meier Ruedi**, Bolligenstr. 14b, 3006 Bern; **Noser Ruedi**, Eggstr. 86, 8620 Wetzikon; **Peterhans Stephan**, Dorfstr. 27, 8305 Dietlikon; **Recordon Luc**, Chemin du Lussex 1, 1008 Jouxens-Mézery; **Ringger Reto**, Im Loorain 24, 8803 Rüschlikon; **Semadeni Silva**, Bühlweg 36, 7062 Chur-Araschgen; **Schmid Walter**, Wehrlisteig 17, 8049 Zürich; **Schmid-Federer Barbara**, Dreinepperstr. 14m, 8708 Männedorf; **Stadelmann Franz X.**, Adlerweg 12, 3098 Köniz; **Von Graffenried Alec**, Nelkenweg 13, 3006 Bern.

**Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée à:** Initiative efficacité électrique, Case postale 4164, 2500 Bienne 4. Le comité d'initiative se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.  
**D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse suivante:** Téléphone: 062 824 30 00, Courrier: Initiative efficacité électrique, c/o Dr. Pia Stebler Consulting, Frey-Herosé-Strasse 25, 5000 Aarau, E-Mail: [info@initiative-efficacite-electrique.ch](mailto:info@initiative-efficacite-electrique.ch) ou à télécharger sur Internet à l'adresse suivante: [www.initiative-efficacite-electrique.ch](http://www.initiative-efficacite-electrique.ch).

Laisser en blanc. À remplir par l'autorité compétente:

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les  ..... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.  Lieu: _____ Date: _____	Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):  Sceau: _____
--	---